



Communauté de Communes
des Portes de Vassivière

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20231207-DEL-97-2023-DE
Date de télétransmission : 11/12/2023
Date de réception préfecture : 11/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 07 Décembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 30 novembre 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
35	22	7	29	29	1

Pour	Contre	Abstention
29	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, DUMONT ST PRIEST Hubert, ECHASSERIAU Vincent, GRANDAUD Gilbert, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, LOURADOUR Patricia, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, SALAGNAT Michèle, SIMON Isabel, SIMON Philippe, THEYS Michel

Membres suppléants ayant voix délibérative : GORGE Christine

Membres ayant donné pouvoir : BERTRAND Sylvaine à BAUDEMONT Dominique, BODIN Pascal à THEYS Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre à PAQUET Laurent, COLIN Juliana à SIMON Philippe, GASCHET Gérald à MARQUES Evelyne, GORA Richard à PLAZANET Mélanie, MALET Patrick à MUZETTE Thierry,

Membres excusés : BERTRAND Sylvaine, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean Pierre, CHAMPAUD Marc, COLIN Juliana, GASCHET Gérald, GORA Richard, MALET Patrick,

Membres absents : ANOMAN Matthieu, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, SUDRON Frédéric,

Secrétaire de séance : DUMONT ST PRIEST Hubert

INSTITUTION

Délibération n°97-2023 : Petite Enfance Modification du règlement de fonctionnement PE

Monsieur le Vice-Président rappelle que le règlement de fonctionnement a été envoyé avec la convocation. Il informe que pour améliorer le fonctionnement des crèches, les responsables des structures souhaitent apporter une modification au règlement de fonctionnement et de le substituer par le règlement suivant :

- p.4 au paragraphe "capacité d'accueil, nature des accueils, horaires des ouvertures": 4 semaines de fermetures au lieu de 5 semaines, les 2 structures seront ouvertes sur les vacances de printemps et les 2 structures seront fermées simultanément 3 semaines au mois d'août".
- p.20 au paragraphe "facturation/moyens de paiement" : retrait de la possibilité de payer en CESU

Les autres articles restent inchangés.

A l'unanimité, les élus communautaires décident, après en avoir délibéré, de :

- ADOPTER le règlement intérieur présenté ci-dessous
- ACTER sa mise en place à compter du 01 janvier 2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme,
A Eymoutiers le 11 décembre 2023



La Présidente,
Mélanie PLAZANET

Acte rendu exécutoire le : **12 DEC. 2023**
Publié le : **12 DEC. 2023**